

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE
SAINT-TITE-DES-CAPS
MRC DE LA CÔTE-DE-BEAUPRÉ

Procès-verbal de la session régulière du Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps tenue à l'Hôtel de ville le 5 juin 2017 à 20 h.

Formant quorum sous la présidence de Son Honneur le Maire M. Majella Pichette et à laquelle les Conseillers suivants sont présents:

M. Ghislain Lachance	Mme Anne-Marie Asselin
M. Normand Duclos	M. Reynald Cormier
M. Christian Lebel	M. Éric Lachance

Ainsi que: M. Marc Lachance, Directeur général et Secrétaire-trésorier
six (6) contribuables

Il a été ordonné et statué ce qui suit:

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (Rés. # 10722)

Il est proposé par Mme Anne-Marie Asselin, Conseillère appuyé par M. Normand Duclos, Conseiller et résolu unanimement

Que l'ordre du jour soit et est adopté tel que présenté ci-dessous:

1. Ordre du jour
2. Acceptation des minutes
3. Suivi des comités
4. Dépôt du rapport financier 2016 du vérificateur externe
5. Acceptation du rapport financier 2016 du vérificateur externe
6. Recommandation d'embauche – Responsable de l'urbanisme
7. Demande de dérogation mineure – lot 145-15 chemin des Chevaliers
8. Demande subdivision d'un lot en lien avec le PIIA de la route 138 – lot 85-p
9. Demande de permis de construction en lien avec le PIIA de la route 138 – lot 85-32
10. Demande de permis de construction en lien avec le PIIA de l'avenue de la Montagne – lot 491
11. Demande de permis d'enseigne commerciale en lien avec le PIIA de l'avenue de la Montagne
12. Changement de date – séance du Conseil municipal de juillet
13. Demande de contribution financière – La Maison des Jeunes la Zone
14. Inscription au festival des pompiers 2017
15. Programme d'entretien annuel du système d'alarme incendie au Centre des loisirs
16. Modification du camion # 708 du SSI
17. Certificat de localisation pour servitude de la conduite d'eau pluviale du parc des loisirs
18. Mandat à l'ingénieur pour l'analyse du puits PE-1
19. Achat de matériel pour le chemin du Curé
20. Proposition pour aménagement paysager pour halte d'observation
21. Proposition pour montage de plans et devis sur modification de la toiture au garage municipal
22. Programme Nouveaux Horizons pour les Aînés
23. Demande de salle gratuite – Brunch bénéfique de la Fabrique
24. Don à l'Association bénévole Côte-de-Beaupré
25. Correspondances et divers
26. Paiement des comptes
27. Levée de l'assemblée

2. ACCEPTATION DES MINUTES (Rés. # 10723)

Il est proposé par M. Christian Lebel, Conseiller
appuyé par M. Éric Lachance, Conseiller
et résolu unanimement

Que les minutes de la session régulière du 1^{er} mai ainsi que celles de la session spéciale du 29 mai 2017 soient et sont acceptées telles que rédigées par le Directeur général et Secrétaire-trésorier.

3. SUIVI DES COMITÉS

Monsieur Normand Duclos, Conseiller, mentionne au Conseil municipal que la Corporation du Sentier des Caps de Charlevoix Inc. est à la recherche d'un nouvel employé suite à une démission.

Monsieur Éric Lachance, Conseiller, mentionne au Conseil municipal qu'au niveau de la Régie Intermunicipale de l'aréna Côte-de-Beaupré, le dossier du retrait de l'Ange-Gardien n'est toujours pas finalisé. Monsieur Lachance mentionne également qu'une analyse est en train de se faire afin de voir les possibilités pour implanter un programme de hockey-études au primaire, mais que c'est beaucoup plus complexe que prévu au tout départ. Pour l'automne 2017, beaucoup d'heures de glace ont été louées par la Ville de Québec afin de pallier à la fermeture de certains arénas qui sont en rénovation.

4. DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER 2016 DU VÉRIFICATEUR EXTERNE

Monsieur Marc Lachance dépose, à la présente assemblée, le rapport du vérificateur externe monsieur Pierre Racine pour l'année 2016.

Des explications pertinentes ont été données au Conseil municipal, par monsieur Racine, lors d'une rencontre de travail.

5. ACCEPTATION DU RAPPORT FINANCIER 2016 DU VÉRIFICATEUR (Rés. # 10724)

Considérant que monsieur Marc Lachance a déposé, à la présente assemblée, le rapport du vérificateur externe monsieur Pierre Racine pour l'année 2016 et que celui-ci a donné les explications pertinentes au Conseil municipal ;

Considérant que le Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps est en accord avec le contenu du rapport ;

Par conséquent, il est proposé par M. Reynald Cormier, Conseiller
appuyé par M. Éric Lachance, Conseiller
et résolu unanimement

D'accepter le rapport financier 2016 de la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps préparé par monsieur Pierre Racine, c.a. et ce, tel que présenté.

6. RECOMMANDATION D'EMBAUCHE Responsable de l'urbanisme (Rés. # 10725)

Considérant que la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps a été en processus d'embauche pour trouver un nouveau responsable de l'urbanisme ;

Considérant l'analyse et la recommandation que le Comité des relations de travail a effectuées à la suite de la réception des candidatures et des entrevues passées avec certains candidats ;

Par conséquent, il est proposé par M. Normand Duclos, Conseiller
appuyé par M. Ghislain Lachance, Conseiller
et résolu unanimement

Que le Directeur général et Secrétaire-trésorier, monsieur Marc Lachance, soit et est autorisé à procéder à l'embauche de monsieur Michel Thibodeau comme nouveau responsable de l'urbanisme pour la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps. La date d'entrée en poste de monsieur Thibodeau est prévue le 12 juin 2017.

Il est entendu que l'engagement de monsieur Thibodeau est effectif pour une période de probation de trois (3) mois et que, par la suite, il sera confirmé dans ses fonctions par une autre résolution du Conseil municipal.

Les conditions d'embauche sont telles qu'entendues lors de l'entente survenue entre le Conseil municipal et monsieur Thibodeau et seront détaillées dans le contrat de travail que les deux parties devront signer.

7. DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Lot 146-15 - chemin des Chevaliers (Rés. # 10726)

Considérant qu'une demande de permis de lotissement a été acceptée il y a quatre (4) ans pour permettre la subdivision de plusieurs lots sur le chemin des Chevaliers dont le lot 146-15 ;

Considérant que tous les lots sont conformes à l'exception du lot 146-15 ;

Considérant que le lot 146-15 est situé à moins de 300 mètres d'un lac et devrait donc avoir une superficie de plus de 4 000 mètres carrés alors qu'il en possède 3 720,90 ;

Considérant qu'un permis de lotissement a été émis pour lotir ce lot ;

Considérant que le propriétaire subit un préjudice sérieux puisqu'il ne pourrait obtenir de permis de construction étant donné que le lot ne possède pas une superficie conforme ;

Considérant que la Municipalité est en partie responsable de cette erreur ;

Considérant l'analyse du dossier et la recommandation que le Comité consultatif d'urbanisme a effectuées lors de sa rencontre du 23 mai dernier ;

Considérant qu'aucun fait nouveau n'est apparu lors de cette séance du Conseil municipal ;

Par conséquent, il est proposé par Mme Anne-Marie Asselin, Conseillère
appuyé par M. Reynald Cormier, Conseiller
et résolu unanimement

Que le Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps accepte la demande de dérogation mineure de monsieur Éric Boutet visant son terrain sur le lot 146-15, situé sur le chemin des Chevaliers à Saint-Tite-des-Caps, afin de rendre conforme le lot 146-15 avec une superficie de 3 720,90 mètres carrés alors qu'il devrait avoir une superficie minimale de 4 000 mètres carrés.

8. DEMANDE DE SUBDIVISION D'UN LOT EN LIEN AVEC LE PIIA DE LA ROUTE 138 – Lot 85-p (Rés. # 10727)

Considérant la demande de permis déposée pour la subdivision d'une partie du lot 85-p situé en bordure du boulevard 138 à Saint-Tite-des-Caps ;

Considérant que la demande de permis est soumise au règlement sur les PIIA du boulevard 138 ;

Considérant que la demande rencontre tous les objectifs et critères du règlement sur les PIIA # 500-2017 ;

Considérant l'analyse du dossier et la recommandation que le Comité consultatif d'urbanisme a effectuées lors de sa rencontre du 23 mai dernier ;

Par conséquent, il est proposé par M. Christian Lebel, Conseiller appuyé par Mme Anne-Marie Asselin, Conseillère et résolu unanimement

Que le Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps accepte la demande de permis déposée pour la subdivision du lot 85-p, soit la création du lot 85-32.

9. DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION EN LIEN AVEC LE PIIA DE LA ROUTE 138 – Lot 85-32 (Rés. # 10728)

Considérant la demande de permis déposée pour la construction d'une résidence unifamiliale isolée sur le lot 85-32 ;

Considérant que cette demande est soumise à l'application du règlement sur les PIIA de la route 138 # 500-2017 ;

Considérant que la demande de permis rencontre tous les objectifs et critères du règlement sur les PIIA ;

Considérant l'analyse du dossier et la recommandation que le Comité consultatif d'urbanisme a effectuées lors de sa rencontre du 23 mai dernier ;

Par conséquent, il est proposé par M. Ghislain Lachance, Conseiller appuyé par M. Normand Duclos, Conseiller et résolu unanimement

Que le Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps accepte la demande de permis de construction déposée par le propriétaire du lot 85-32 afin d'y construire une résidence unifamiliale isolée. Le responsable de l'urbanisme devra s'assurer que toutes les normes de construction seront respectées.

10. DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION EN LIEN AVEC LE PIIA DE L'AVENUE DE LA MONTAGNE – Lot 491 (Rés. # 10729)

Considérant la demande de permis déposée pour la construction d'une résidence unifamiliale isolée sur le lot 491 ;

Considérant que cette demande est soumise à l'application du règlement sur les PIIA de l'avenue de la Montagne # 500-2017 ;

Considérant que la demande de permis rencontre tous les objectifs et critères du règlement sur les PIIA ;

Considérant l'analyse du dossier et la recommandation que le Comité consultatif d'urbanisme a effectuées lors de sa rencontre du 23 mai dernier ;

Par conséquent, il est proposé par M. Reynald Cormier, Conseiller appuyé par Mme Anne-Marie Asselin, Conseillère et résolu unanimement

Que le Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps accepte la demande de permis de construction déposée par le propriétaire du lot 491 afin d'y construire une résidence unifamiliale isolée. Le responsable de l'urbanisme devra s'assurer que toutes les normes de construction seront respectées.

11. DEMANDE DE PERMIS D'ENSEIGNE COMMERCIALE EN LIEN AVEC LE PIIA DE L'AVENUE DE LA MONTAGNE – Lot 306-1 (Rés. # 10730)

Considérant la demande de permis déposée pour la construction d'une enseigne agricole commerciale sur le lot 306-1 ;

Considérant que le lot 306-1 est en zone agricole et que la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec a reconnu ce commerce en lien avec l'agriculture ;

Considérant que cette demande est soumise à l'application du règlement sur les PIIA de l'avenue de la Montagne # 500-2017 ;

Considérant que la demande de permis rencontre tous les objectifs et critères du règlement sur les PIIA ;

Considérant l'analyse du dossier et la recommandation que le Comité consultatif d'urbanisme a effectuées lors de sa rencontre du 23 mai dernier ;

Par conséquent, il est proposé par M. Ghislain Lachance, Conseiller
appuyé par M. Éric Lachance, Conseiller
et résolu unanimement

Que le Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps accepte la demande de permis déposée pour l'installation d'une enseigne agricole commerciale le long de l'avenue de la Montagne, sur le lot 306-1, annonçant une bleuetière. Toutes les normes d'implantation devront être respectées.

12. CHANGEMENT DE DATE

Séance du Conseil municipal de juillet 2017 (Rés. # 10731)

Il est proposé par M. Éric Lachance, Conseiller
appuyé par M. Reynald Cormier, Conseiller
et résolu unanimement

Que le Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps change la date de sa séance régulière de juillet 2017 pour que celle-ci soit tenue le lundi 10 juillet au même endroit; soit dans la salle du Conseil située au 5 rue Leclerc.

13. DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE

La Maison des jeunes la Zone (Rés. # 10732)

Il est proposé par Mme Anne-Marie Asselin, Conseillère
appuyé par M. Normand Duclos, Conseiller
et résolu unanimement

Que le Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps accepte la demande de contribution financière déposée par la directrice de la Maison des Jeunes la Zone. Le montant accordé sera de 1 500 \$ pour l'année 2017.

14. INSCRIPTION AU FESTIVAL DES POMPIERS DE CHARLEVOIX 2017 (Rés. # 10733)

Il est proposé par M. Éric Lachance, Conseiller
appuyé par M. Reynald Cormier, Conseiller
et résolu unanimement

D'autoriser l'inscription de la brigade d'incendie de Saint-Tite-des-Caps au Festival des pompiers 2017 qui aura lieu cette année les 4, 5 et 6 août 2017 à La Malbaie. Le coût de cette inscription est de 165 \$.

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le Maire invite les personnes présentes dans l'assistance à poser leurs questions.

15. PROGRAMME D'ENTRETIEN ANNUEL DU SYSTÈME D'ALARME INCENDIE AU CENTRE DES LOISIRS (Rés. # 10734)

Considérant qu'en 2016, la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps a fait l'installation d'un nouveau système d'alarme incendie au Centre des loisirs ;

Considérant que la compagnie d'assurances de la Municipalité, soit la Mutuelle des Municipalités du Québec (MMQ), recommande fortement un entretien annuel préventif sur ce système ;

Considérant qu'il est important d'assurer le bon fonctionnement de ce système en cas de problème ;

Considérant les différentes démarches que le Directeur général et Secrétaire-trésorier a effectuées pour obtenir des propositions de diverses compagnies pour effectuer cet entretien en 2017 ;

Par conséquent, il est proposé par M. Christian Lebel, Conseiller appuyé par M. Ghislain Lachance, Conseiller et résolu unanimement

Que le Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps accepte la proposition de la compagnie Chubb Edwards pour effectuer l'entretien annuel 2017 sur le système d'alarme incendie du Centre des loisirs. Le coût de cet entretien est de 435 \$ plus taxes.

16. MODIFICATION DU CAMION # 708 DU SSI (Rés. # 10735)

Considérant qu'au service de sécurité incendie (SSI) de la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps, il y a un camion-pompe # 708 et que celui-ci transporte différents équipements ;

Considérant que, sur le côté du camion ainsi que sur le dessus du camion, il y a des boyaux de succion et des échelles qui sont difficilement atteignables par les pompiers, à moins que ceux-ci grimpent sur le camion ;

Considérant que, par moment, la sécurité des pompiers est remise en question lorsque ceux-ci grimpent pour atteindre ces équipements ;

Considérant les démarches effectuées dans ce dossier afin de doter le camion incendie d'un support rétractable sur le côté du camion pour rendre les échelles et les boyaux de succion plus atteignables sans avoir besoin de grimper ;

Par conséquent, il est proposé par M. Éric Lachance, Conseiller appuyé par M. Ghislain Lachance, Conseiller et résolu unanimement

Que le Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps est d'accord pour modifier le camion incendie # 708 afin d'effectuer l'installation d'un support d'échelle modèle de type Zico pour échelle « Bangar » ainsi que des boyaux de succion de 10 pieds de long sur le côté du camion ainsi que de quatre supports d'appareil respiratoire dans un des coffres existant du camion afin de rendre le camion conforme comme première attaque lors d'un appel incendie.

Que le Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps accepte la proposition de la compagnie Maxi Métal et le coût de cette modification qui sera de 17 000 \$ plus taxes incluant un montant d'imprévu. La modification sera faite à leur usine et devra être effectuée dans la même journée, le plus possible.

17. CERTIFICAT DE LOCALISATION POUR SERVITUDE DE DRAINAGE D'EAU PLUVIALE DU PARC DES LOISIRS (Rés. # 10736)

Considérant que la conduite des eaux pluviales qui draine une partie du parc des loisirs de la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps est souterraine et parcourt une partie d'un terrain privé situé sur le lot 79-9 ;

Considérant qu'il est important de régler la situation afin d'officialiser le passage de cette conduite souterraine sur le lot privé ;

Considérant qu'il sera important de s'entendre avec le propriétaire en question sur la façon de relocaliser une partie de cette conduite de drainage sur son terrain ;

Considérant que la façon de régulariser cette situation est de faire faire une servitude avec un plan d'arpentage en bonne et due forme pour localiser la conduite, de prévoir une emprise d'entretien et de produire une description technique pour faire enregistrer cette servitude devant un notaire ;

Par conséquent, il est proposé par M. Normand Duclos, Conseiller
appuyé par Mme Anne-Marie Asselin, Conseillère
et résolu unanimement

Que le Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps est d'accord pour produire une servitude de drainage pour sa conduite d'eau pluviale qui draine une partie du parc des loisirs municipal et qui parcourt une partie du lot 79-9, sur le terrain privé d'un citoyen.

Que les frais pour produire le plan d'arpentage, la localisation de la conduite, une emprise d'entretien et une description technique seront de 1 300 \$ plus taxes et seront effectués par Lefrançois arpenteurs-géomètres.

Qu'une rencontre avec le propriétaire du lot 79-9 devra avoir lieu afin d'officialiser une entente finale.

18. MANDAT À L'INGÉNIEUR POUR L'ANALYSE DU PUITTS PE-1 (Rés. # 10737)

Considérant que, lors des dernières semaines, une inspection et des analyses du nouveau puits d'eau potable PE-1 ont été effectuées et que certains détails ont été mis en lumière ;

Considérant la résolution # 10706 adoptée le 1^{er} mai dernier qui donnait un mandat à l'ingénieur d'analyser ces informations en collaboration avec l'hydrogéologue de la compagnie Akifer ;

Considérant que, lors de l'aménagement du puits PE-1, certains ajustements ont dû être faits sur le terrain et qu'il ne semble pas y avoir consensus entre les différents intervenants sur les données finales du puits ;

Considérant que ces travaux d'aménagement du puits PE-1, réalisés en juillet et août 2016, sont encore sous l'effet de toutes les garanties des équipements et de l'installation effectuée par l'entrepreneur ;

Considérant que ces ajustements n'ont jamais été sous la responsabilité de la Municipalité ;

Considérant que, lors de l'aménagement du puits PE-1, la firme Norda Stelo avait été mandatée, par la résolution # 10413 adoptée le 4 avril 2016, afin d'effectuer la surveillance des travaux d'aménagement du puits PE-1 et ainsi s'assurer que tout soit fait selon ce qui était prévu ;

Considérant qu'en acceptant ce mandat la firme Norda Stelo était responsable de ces travaux d'aménagement et qu'en théorie elle a accepté ces ajustements ;

Considérant que le Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps juge que c'est la firme Norda Stelo qui, à la lumière des possibles ajustements faits lors de l'aménagement, doit maintenant s'assurer que le puits PE-1 fonctionne parfaitement selon ce qui était prévu au tout départ avec les rapports de l'hydrogéologue ;

Par conséquent, il est proposé par M. Christian Lebel, Conseiller
appuyé par M. Éric Lachance, Conseiller
et résolu unanimement

Que le Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps demande, de par cette résolution, à la firme Norda Stelo, d'assumer ses responsabilités et de faire le nécessaire afin de déposer des rapports de performance et de vérification du puits PE-1 pour prouver à la Municipalité que le puits PE-1 fonctionne adéquatement et selon toutes les prévisions qui avaient été établies au tout départ de par les essais de pompage que la firme Akifer avait effectués. Les frais engendrés de par ces vérifications devront être entièrement assumés par la firme Norda Stelo qui était responsable de la surveillance des travaux d'aménagement du puits.

Que, si des interventions terrain sont nécessaires, le tout devra se faire selon les capacités des équipements en place et sans affecter en aucun temps la distribution d'eau potable sur le réseau. De plus, le tout devra être planifié avec la personne responsable du réseau d'eau potable de la Municipalité et supervisé sur place par cette personne.

19. ACHAT DE MATÉRIEL POUR LE CHEMIN DU CURÉ (Rés. # 10738)

Considérant que le chemin du Curé appartient à la Municipalité et est en gravier, ce qui implique un entretien constant ;

Considérant la recommandation que le Contremaître de la voirie a faite au Conseil municipal afin d'effectuer un entretien adéquat cette année sur le chemin du Curé ;

Par conséquent, il est proposé par M. Normand Duclos, Conseiller
appuyé par M. Ghislain Lachance, Conseiller
et résolu unanimement

Que le Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps est d'accord pour faire l'achat de matériel à étendre sur le chemin du Curé et voir à son entretien par les employés des travaux publics. Le nombre de tonnes estimé est de 300 tonnes de matériel qui sera de l'asphalte recyclé tamisé de 0 -10 mm au coût de 14 \$ la tonne.

20. PROPOSITION POUR AMÉNAGEMENT PAYSAGER Halte d'observation (Rés. # 10739)

Considérant que la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps a mis sur pied l'aménagement d'une halte d'observation à l'angle du boulevard 138 et de l'avenue Royale village, secteur Ouest ;

Considérant que, pour terminer cet aménagement, la Municipalité bénéficie d'une aide financière d'un programme de la MRC appelé « Fonds de développement régional » ;

Considérant les analyses d'aménagement paysager qui ont été effectuées dans le dossier afin de terminer l'aménagement de la halte ;

Par conséquent, il est proposé par M. Reynald Cormier, Conseiller
appuyé par Mme Anne-Marie Asselin, Conseillère
et résolu unanimement

Que le Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps accepte la proposition de la compagnie paysagiste Les Jardins d'Olivier afin d'effectuer l'aménagement paysager du terrain de la halte d'observation située à l'angle du boulevard 138 et de l'avenue Royale village, secteur Ouest; le tout selon les plans fournis au coût de 7 575 \$ et en collaboration avec les employés des travaux publics pour effectuer l'excavation nécessaire.

21. PROPOSITION POUR MONTAGE DES PLANS ET DEVIS Modification de la toiture du garage municipal (Rés. # 10740)

Considérant que la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps a fait l'achat du garage municipal en 1994 ;

Considérant que, depuis l'installation du garage municipal en 1994, des problèmes de condensation et d'isolement ont été remarqués ;

Considérant que, depuis ce temps, plusieurs modifications ont été tentées dans le but de corriger ces problèmes ;

Considérant que, lors des dernières semaines, plusieurs scénarios ont été envisagés afin de voir à nouveau à corriger, une fois pour toutes, ces problèmes ;

Considérant que plusieurs analyses ont été effectuées auprès de plusieurs personnes pour avoir leur avis sur ce qui devrait être fait comme correctif ;

Considérant que, tout dernièrement, la programmation des travaux en lien avec le programme TECQ 2014-2018 du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) a été révisée et que ce dernier a accepté des dépenses reliées à la rénovation du garage municipal ;

Par conséquent, il est proposé par M. Ghislain Lachance, Conseiller appuyé par M. Normand Duclos, Conseiller et résolu unanimement

Que le Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps accepte de mandater monsieur Mario Vandal, architecte, afin que celui-ci fasse une évaluation de la situation de la toiture du garage municipal, fasse des recommandations pour corriger le problème de condensation et d'infiltration d'eau et puisse prévoir faire des plans qui serviront de documents pour un processus d'invitation de prix auprès des entrepreneurs. Monsieur Vandal fera le travail à l'heure au taux de 85 \$ l'heure plus taxes.

22. PROGRAMME NOUVEAUX HORIZONS POUR LES AÎNÉS (Rés. # 10741)

Considérant le programme offert par Emploi et Développement Social Canada qui se nomme Programme Nouveaux Horizons pour les Aînés (PNHA) ;

Considérant que le Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps désire offrir plusieurs activités à sa population afin d'aider le développement économique et favoriser la revitalisation et l'inclusion sociale des aînés ;

Considérant que ce programme offre une bonne aide financière afin de réaliser ce projet ;

Considérant que le Centre de développement de la Côte-de-Beaupré nous a signifié son appui dans ce projet ;

Par conséquent, il est proposé par Mme Anne-Marie Asselin, Conseillère appuyé par M. Reynald Cormier, Conseiller et résolu unanimement

Que le Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps demande au Maire, monsieur Majella Pichette, et au Directeur général et Secrétaire trésorier, monsieur Marc Lachance, de remplir les formulaires de demande pour le Programme Nouveaux Horizons pour les Aînés (PNHA) et de les faire parvenir à Emploi et Développement Social Canada. Le Maire est autorisé à trouver tous les partenaires qui pourraient être intéressés à monter ce projet dans la Municipalité.

23. DEMANDE DE SALLE GRATUITE Brunch bénéfice de la Fabrique (Rés. # 10742)

Il est proposé par M. Ghislain Lachance, Conseiller appuyé par M. Reynald Cormier, Conseiller et résolu unanimement

D'autoriser le prêt, à titre gratuit de la salle des loisirs, à l'organisation de la Fabrique de Saint-Tite-des-Caps pour leur brunch bénéfice qui aura lieu le 10 septembre 2017, dans le cadre du 150^e anniversaire de l'arrivée du premier prêtre dans la Municipalité.

24. DON À L'ASSOCIATION BÉNÉVOLE CÔTE-DE-BEAUPRÉ
(Rés. # 10743)

Considérant que l'Association bénévole Côte-de-Beaupré offre plusieurs services partout dans la MRC ;

Considérant le nombre réel et potentiel de personnes qui utilisent tous ses services sur le territoire de la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps ;

Considérant une augmentation constante de la demande pour tous les services offerts, notamment à cause du vieillissement de notre population ;

Considérant que le Conseil municipal trouve important l'apport que l'ABCDB donne à la population et trouve également important d'offrir à ses citoyens leurs services ;

Par conséquent, il est proposé par M. Normand Duclos, Conseiller appuyé par Mme Anne-Marie Asselin, Conseillère et résolu unanimement

Que le Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps autorise le versement d'une somme de 700 \$ à titre de contribution pour l'année 2017 à l'Association bénévole Côte-de-Beaupré pour les nombreux services offerts dans la Municipalité. La Municipalité sera donc considérée comme un partenaire Argent.

25. CORRESPONDANCE ET DIVERS

Monsieur le Maire mentionne au Conseil municipal qu'il a reçu :

- Les avis de conformité de la MRC de La Côte-de-Beaupré des règlements d'urbanisme de la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps, suite à la concordance au SADD.
- La liste des interventions du SSI de la Municipalité pour le mois de mai.
- Le procès-verbal de la bibliothèque Emma-Duclos pour la rencontre du 8 mai.
- Les rapports mensuels de petite caisse des mois d'avril et mai de la bibliothèque Emma-Duclos.
- Les rapports de précision des 3 compteurs d'eau du réseau d'eau potable de la Municipalité faits par la compagnie Les Compteurs Lecomte Ltée.
- Une réponse du programme Entente sur les paysages de la Capitale Nationale disant que le projet que la Municipalité a déposé n'avait pas été retenu.
- Un remboursement de la Ville de Beaupré en guise d'ajustement de la quote-part incendie pour l'année 2016.

26. PAIEMENT DES COMPTES (Rés. # 10744)

Il est proposé par M. Christian Lebel, Conseiller appuyé par M. Éric Lachance, Conseiller et résolu unanimement

Que les comptes et factures suivants, présentés par le Directeur général et Secrétaire-trésorier, soient et sont autorisés et payés.

Les comptes précédemment autorisés sont ceux figurant au journal des transactions pour la période du mois de mai 2017 et totalisant la somme de 63 732,93 \$.

Salaires

Pér. du 30/04 au 06/05	9 931,61 \$	Pér. du 07/05 au 13/05	5 032,99 \$
Pér. du 14/05 au 20/05	5 145,27 \$	Pér. du 21/05 au 27/05	5 399,52 \$
Pér. du 28/05 au 03/06	4 990,33 \$		

Je soussigné, Marc Lachance, Directeur général et Secrétaire-trésorier, certifie et atteste qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus sont projetées.

M. Marc Lachance, Directeur gén.
et Secrétaire-trésorier

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le Maire invite les personnes présentes dans l'assistance à poser leurs questions.

27. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE (Rés. # 10745)

Il est proposé par Mme Anne-Marie Asselin, Conseillère
appuyé par M. Ghislain Lachance, Conseiller
et résolu unanimement

Que l'assemblée soit et est levée. Il est 20 h 59.

Je soussigné, Majella Pichette, Maire, par la présente signature, approuve chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, conformément à l'article 142 du *Code municipal*.

M. Majella Pichette, Maire

M. Marc Lachance, Directeur gén.
et Secrétaire-trésorier